



Le volet mobilité aussi dans la Conception cantonale de l'énergie

En 2015, le Gouvernement jurassien a validé la Conception cantonale de l'énergie (CCE). Elle définit les objectifs et les mesures à mettre en œuvre d'ici 2035 afin de se rapprocher d'une autonomie énergétique maximale et d'une indépendance des consommateurs jurassiens vis-à-vis de l'énergie nucléaire. La CCE détaille un premier plan de mesures pour les années 2015 à 2021 avec des indicateurs et objectifs à atteindre à moyen terme.

Alors que la mobilité représente le 33% de la consommation énergétique dans le canton du Jura, ce domaine n'a pas été traité de manière approfondie dans le cadre de l'élaboration de la CCE et devait faire l'objet d'études et de mesures spécifiques ultérieurement.

Le seul scénario retenu d'autonomie énergétique du Rapport Weinmann considère une électrification de la moitié du parc automobile d'ici 2035. L'électricité nécessaire à ces véhicules de substitution est prise en compte dans la CCE, mais pas les mesures relatives à la modification du parc automobile ou les modifications nécessaires des comportements des usagers.

Or, si l'on veut répondre aux enjeux du changement climatique, il est impératif de prendre en compte le volet mobilité dans la Conception cantonale de l'Energie. D'ailleurs de nombreux cantons et communes intègrent la mobilité dans leur stratégie énergétique vu l'impact important de la consommation de carburants et des habitudes de mobilité des citoyens sur notre empreinte écologique.

Nous demandons donc au Gouvernement d'intégrer le volet mobilité dans la prochaine Conception cantonale de l'énergie qui sera établie en 2020-2021 pour une entrée en application en 2022.

Pour le groupe socialiste


Murielle Macchi-Berdat

Delémont, le 27.03.2019







